EMPLOIS FONCTIONNELS DES INGÉNIEURS DE POLICE SCIENTIFIQUE

NOS INGÉNIEURS SONT-ILS « INCOMPÉTENTS » ?



Le 12 septembre 2022 était présenté en CTRPN l'arrêté fixant le nombre d'emplois fonctionnels de la filière scientifique. L'occasion pour notre organisation de poser les questions qui dérangent :

- Pourquoi 25 postes et pas 24 ou 26 ?
- Ces postes sont-ils tous clairement identifiés ?
- Est-il cohérent de définir des volumes sans architecture, sans nomenclature ?

Le SNPS, absent, a dû immédiatement se connecter

Les réponses n'ont pas été surprenantes : taux fixé par la DGAFP fin 2020 mais retard sur l'application, des postes identifiés et d'autres non, réforme DTPN qui interfère, etc.

Nous avons également demandé si les déclarations de l'adjointe au sous-directeur de la criminalistique du SNPS étaient à considérer dans cette identification des postes ?

Le SNPS indiquait ne pas être au courant de ces propos et qu'il poursuit les nominations d'ingénieurs à des postes stratégiques mais qu'il ne souhaite pas une substitution total

Pas de substitution totale pour le SNPS!

Même si nous ne sommes pas pour une scission totale et totalement favorable à la complémentarité, divers propos entendus dernièrement nous laissent penser qu'on est loin d'avoir un ingénieur en qualité d'adjoint au directeur du SNPS...

Nommer sur ces postes un commissaire expérimenté en police mais pas en science n'est pas choquant mais l'est pour un ingénieur spécialiste du domaine... Et quand de bons profils se présentent, on ne les nomme pas, on les intègre dans le corps des commissaires!

Doit-on rappeler le fiasco de la conduite du projet SCRIBE !?

Le nouveau DRCPN, <u>qui lui avait eu écho de l'article mentionné</u>, tentait de nous rassurer en précisant qu'un article paru dans une communication syndicale n'est pas forcément à l'image de la doctrine de l'administration.



NOS INGÉNIEURS MÉRITENT LE RESPECT ET DOIVENT OCCUPER LES POSTES CLÉS DE LEUR FILIÈRE!



www.snipat.com

